

**Groupement d'Intérêt Public des Calanques  
COMPTE RENDU  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 JUIN 2009**

**Le Conseil d'Administration du GIP des Calanques s'est réuni le jeudi 11 juin 2009 à 15h30, en Préfecture des Bouches-du-Rhône, sous la Présidence initiale du Secrétaire Général de la Préfecture.**

**Etaient présents - Titulaires :**

<u>Organisme</u>	<u>Fonction</u>	<u>Nom</u>
Etat	Secrétaire Général de la Préfecture	Didier MARTIN
Office National des Forêts	Directeur de l'Agence Interdépartementale	Jean-Pierre VIGUIER
Conservatoire du Littoral		Pouvoir à M. MARTIN
Ville de Marseille	Député- Maire, Président sortant du GIP	Guy TEISSIER
Conseil Général des BDR	Vice Président du Conseil Général /	
Conseil Régional PACA	Vice Président sortant du GIP	René OLMETA
Ville de Cassis	Conseillère Régionale	Christine SANDEL
Ville de La Ciotat	Maire	Danièle MILON
Communauté Urbaine MPM	Adjoint au Maire	Noël COLLURA
	Conseiller Communautaire	Lionel ROYER-PERREAUT
Union Calanques Littoral		Madeleine BARBIER BROSSAT
Conservatoire Etudes des Ecosystèmes de Provence		Jean BOUTIN
Fédération des Sociétés Nautiques des Bouches-du-Rhône		Marielle GOBBI
Club Alpin Français Marseille Provence		Bernard HAMEL
Association des Propriétaires Privés des Calanques de Marseille à Cassis		Paule VARNI
Association des Propriétaires Privés de Morgiou		Jean-Pierre BRUNEL
Comité local des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Marseille		Hubert BATY
Syndicat Libre des Bateliers Indépendants de Cassis		Bruno MARQUES
Association Défense de l'Environnement du Patrimoine de l'Ouest de Cassis		Agnès LUCIANI
Association des Calanquais de Sormiou		André PACITTO

**- Suppléants**

Didier REAULT	Adjoint au Maire de Marseille
Daniel FRANCHI	Société Provençale des Chasseurs Réunis
Bruno DOUILLET	Compagnie des Guides de Provence
Jean-Marc CHAPUS	CIQ La Panouse
Pierre YSOMBARD	CIQ Morgiou

**Assistaient également à la séance :**

Olivier ROUSSET	Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Délégué
Sophie BERLIN	Direction Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Audrey BEHR	Direction Départementale de l'Equipement
Emmanuelle MARTIN	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
Josianne GILBERT	Préfecture
Muriel CONSOLE	Préfecture
Joëlle MARY	Préfecture
Alain VINCENT	Office National des Forêts
Espoir BOUVIER	Conseil Régional PACA
Philippe BANC	Ville de La Ciotat (DGST)
Paul GAMBI	Service Urbanisme Ville de Cassis
M. SOLARI	Syndicat Libre des Bateliers Indépendants de Cassis
Denise BELLAN-SANTINI	Présidente du Conseil Scientifique du GIP
Jean-Paul GAUDIN	Représentant Mme le Contrôleur Général Economique et Financier
Fabienne CHASSEDE PATRON	Agent Comptable du GIP
Jean-Marie LAFOND	Directeur du GIP
Benjamin DURAND	Directeur Adjoint du GIP
Caroline ALET	Assistante GIP
Véronique BERNARD	Secrétaire GIP

**Absent excusé :**

Denis NOGUIER                      Electricité De France

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture ouvre la séance, le quorum atteint, en souhaitant la bienvenue aux administrateurs réunis pour désigner le Président, le Vice-Président et les membres du Bureau du GIP des Calanques.

Il poursuit par un point sur les statuts : la nouvelle convention constitutive du GIP, validée en Assemblée Générale du 30 juin 2008 a été approuvée, après signature de tous les membres, par arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> avril 2009 (JORF du 22/4/2009). Elle précise que le Conseil d'Administration du GIP des Calanques est constitué de 20 membres :

- 4 représentants de l'Etat et des Etablissements Publics :

Le Préfet, les Directeurs de l'ONF, d'EDF, et du Conservatoire du Littoral,

- 6 représentants des Collectivités Territoriales :

La Ville de Marseille, la Ville de Cassis, la Ville de La Ciotat, Le Conseil Général, Le Conseil Régional et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

- 10 représentants du groupe 3 « monde associatif ».

Les membres de l'Assemblée Générale du 15 mai 2009, ont élu 2 administrateurs titulaires par sous groupe :

Sous groupe 1 « Protection de l'Environnement » : Mme BARBIER BROSSAT UCL et M. BOUTIN CEEP

Sous groupe 2 « Usagers » : Mme GOBBI FSN 13 et M. HAMEL CAF Marseille Provence

Sous groupe 3 « Professionnels » : M. BATY Comité Local des Pêches Maritimes et des élevages marins de Marseille et M. MARQUES Syndicat Libre des Bateliers Indépendants Cassidains

Sous groupe 4 « Habitants » : Mme LUCIANI ADEPOC et M. PACITTO Association des Calanquais Sormiou

Sous groupe 5 « propriétaires privés » : Mme VARNI Association des Propriétaires Privés des Calanques de Marseille-Cassis et M. SILVESTRI Association des Propriétaires Privés de Morgiou

#### **Point 1 - Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 20 novembre 2008**

##### **Résultat du Vote :**

Le compte rendu du Conseil d'Administration du 20 novembre 2008 est adopté à l'unanimité.  
(NB : les nouveaux membres ne votent pas, n'ayant pas participé au CA du 20/11/2008)

#### **Point 2 - Désignation du Président et du Vice-Président**

M. Martin annonce que le Préfet a reçu deux candidatures, celle de M. TEISSIER pour la Ville de Marseille et celle de M. COLLURA pour la Ville de La Ciotat. M. MARTIN indique que la candidature de M. COLLURA ne peut être retenue. En effet, selon la convention constitutive du GIP, seul le représentant « titulaire », en l'occurrence M. BORE, Maire de La Ciotat peut se présenter et non son suppléant, en l'occurrence M. COLLURA.

M. COLLURA propose de lire un document précisant les éléments suivants et demande que cette déclaration soit reproduite in extenso au compte-rendu :

*« La ville de La Ciotat a saisi le Premier Ministre pour lui faire part de son opposition formelle à l'arrêté de Prise en Considération. Les villes de Roquefort la Bédoule et Ceyreste, ont co-signé ce courrier. La raison en est simple : un déni de démocratie. Alors que les Maires, à peine réélus, ont clairement indiqué leur intention en termes de périmètre et d'activités de leur commune, le GIP a décidé de s'octroyer des droits supérieurs à la volonté des élus locaux, bafouant ainsi les règles élémentaires de démocratie. Et, le périmètre que vous avez retenu ne correspond pas à celui pour lequel nous avons délibéré. Le GIP n'a pas tenu compte de cet avis, et a refusé toute écoute locale. Ce déni de démocratie se poursuit aujourd'hui, puisque l'on m'empêche d'être candidat à la présidence, en évoquant quelques artifices juridiques pour ceux qui craignent la vérité, j'en prends bonne note et m'inquiète fortement de la suite de cette pseudo concertation qui rappelle dès son âge fondateur, les plus grandes heures de la république soviétique. »*

M. COLLURA poursuit par la lecture du premier paragraphe de la réponse du Ministre Jean-Louis BORLOO par courrier du 3 juin 2009 à M. le Maire de La Ciotat.

« M. le Maire, par courrier du 7 mai 2009, vous me faites part de votre désaccord concernant le périmètre retenu par le Premier Ministre dans l'arrêté du 30 avril 2009, portant prise en considération du projet de création du Parc National des Calanques. Ce premier périmètre général a fait l'objet d'une intense concertation et est le fruit d'un dialogue ouvert au niveau local sous l'égide du GIP des Calanques. »

M. COLLURA déclare qu'à La Ciotat, il n'est pas possible d'admettre cela.

M. le Secrétaire Général émet quelques remarques relatives aux propos de M. COLLURA : il regrette la manière dont sont formulées ces observations, considérant la référence caricaturale à l'Union Soviétique comme déplacée et discréditant les arguments avancés. Il répond que le droit n'est pas un artifice. Les textes réservent aux membres titulaires un certain nombre de postes, ceci n'étant pas spécifique au GIP des Calanques.

Par ailleurs, il constate de fait que les représentants de La Ciotat seront particulièrement assidus aux travaux du Bureau, du Conseil d'Administration, de l'Assemblée Générale pour émettre et faire valoir les observations de leur collectivité. La participation de tous à ces instances statutaires est particulièrement bien venue.

Mme VARNI rappelle que ce cas de figure s'est déjà produit dans le passé et avait connu la même réponse.

Seule la candidature de M. TEISSIER est donc recevable pour la Présidence du GIP, et celle de M. OLMETA pour la Vice-Présidence.

Le Secrétaire Général propose de procéder à bulletin secret et en un seul scrutin, à l'élection des deux postes. L'ensemble de la procédure (vote, dépouillement et saisie des résultats) est placé sous la responsabilité et le contrôle de Maître Christine MASSARD-NOËLL, huissier de justice et de son assistante.

M. LAFOND explique les modalités de vote et de renseignement du bulletin nominatif remis à chaque structure présente. Les administrateurs se déplacent vers l'urne et signent le registre. Maître MASSARD-NOËLL compte 19 administrateurs présents ou représentés votants. Elle procède au dépouillement.

### **Résultat du Vote :**

M. TEISSIER est réélu Président du GIP par 270 voix (sur 290), et M. OLMETA Vice-Président par 290 voix sur 290.

MM. TEISSIER et OLMETA prennent place sur l'estrade. M. TEISSIER prend la présidence de séance.

Le discours de M. TEISSIER est annexé au présent compte-rendu.

M. OLMETA déclare au nom du Président du Conseil Général le plaisir qu'il a à assurer la fonction de Vice-Président du GIP. Il rappelle la qualité du travail qui a été accompli jusqu'ici, et remercie notamment les services de l'Etat. Il considère que la partie la plus difficile reste sans doute à accomplir mais que la volonté est là pour que dans quelques mois l'on puisse aboutir à un parc national.

### **Point 3 : Désignation des membres du Bureau du groupe 3 « monde associatif »**

Le Bureau du GIP est constitué de 15 membres. M. TEISSIER expose les règles de leur désignation conformément à la nouvelle convention constitutive en vigueur, seuls les membres du Bureau représentant le groupe 3, doivent être élus ce jour. En effet, les représentants au Bureau des groupes 1 « Etat » et 2 « Collectivités » ont déjà été désignés par la convention du GIP. Par ailleurs, contrairement aux précédents statuts du GIP et conformément au Code de

l'Environnement, l'ensemble des membres du CA procède à la désignation des membres du Bureau du groupe 3.

Chaque membre doit désigner 1 titulaire pour chaque sous-groupe du groupe 3. Au total, 5 sièges sont à pourvoir parmi les 10 administrateurs titulaires du groupe 3. Ainsi, les 5 autres administrateurs obtiennent les postes de suppléant.

Seul le CEEP n'est pas candidat au Bureau.

M. TEISSIER invite les membres du CA à procéder à l'élection des membres du Bureau pour le groupe 3.

Les opérations de dépouillement sont assurées par Maître MASSARD-NOËLL.

#### **Résultat du Vote :**

Compte tenu du temps nécessaire aux opérations de dépouillement, le Président propose que les résultats soient officiellement annoncés aux membres du CA par Maître MASSARD-NOËLL, en début de semaine suivante et non directement en séance. Le CA valide cette proposition (PV des résultats annexé).

#### **Point 4 : Questions diverses**

Le Président du GIP donne la parole à la salle.

Mme VARNI souhaite que ses remarques concernant les pistes DFCl apparaissent dans le compte rendu de l'AG du 15 mai 2009.

Le Secrétaire Général de la Préfecture lui répond que ce compte rendu n'a pas encore été signé. Il sera soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale.

L'ordre du jour étant épuisé et avant de lever la séance, le Président du GIP rappelle que les résultats du vote seront communiqués aux membres la semaine suivante, ainsi que la convocation pour les prochains Bureau et Conseil d'Administration qui se tiendront le 9 juillet 2009 à 9h30 dans les locaux du GIP.

**Le Président du GIP**

**Guy TEISSIER**

## Annexe 1 : Discours d'investiture du Président

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, Mesdames et Messieurs les élus et représentants des structures associatives membres du Conseil d'Administration ;

Je tiens tout d'abord à vous remercier très vivement d'avoir bien voulu m'élire, à nouveau, en tant que Président du Groupement d'intérêt Public des Calanques.

Comme vous le savez, voilà bientôt 10 ans que j'assume cette fonction et je veux voir dans votre confiance aujourd'hui renouvelée, qui est pour moi un honneur, la reconnaissance du travail accompli par le GIP depuis sa naissance, en 1999. Sans revenir sur les origines et l'histoire du GIP depuis cette date, je tiens ici à tous vous remercier pour votre conviction, votre implication constante et votre soutien actif dans ce processus long, complexe et parfois difficile.

L'essence même du GIP et sa réussite 1ère, me semble-t-il, c'est cette écoute mutuelle, ce travail en commun qui nous ont permis de répondre aux deux missions fondamentales du GIP :

- la coordination de la gestion du site classé ;
- la création du Parc National des Calanques.

L'arrêté de Prise En Considération du projet de Parc National des Calanques pris par le 1er Ministre François FILLON le 30 avril dernier marque selon moi la reconnaissance officielle par l'Etat non seulement de « l'intérêt spécial » et de la légitimité de ce projet mais aussi, indirectement, de la valeur du travail accompli par le GIP des Calanques depuis 10 ans, par ses partenaires mais aussi par son équipe, dont je tiens ici à saluer l'engagement.

Par cet acte juridique, l'Etat nous montre plus que jamais sa confiance, il convient maintenant de ne pas le décevoir.

Toutefois, il ne s'agit encore là que d'une étape et je mesure pleinement, soyez-en sûrs, la grande responsabilité que représente pour moi votre décision de ce jour et tout le travail qu'il nous reste à accomplir ensemble dans les mois qui viennent.

En effet, je ne vous l'apprendrai pas, le GIP des Calanques se trouve à un moment clé de son histoire. Après des années d'études, de discussions et de consultations, le projet de Parc National est entré depuis déjà bientôt deux mois dans une phase décisive : celle de la concertation pour l'élaboration de la charte et des éléments du décret de création du futur Parc. J'ai pour ambition que lors de cette phase cruciale nous puissions co-élaborer un véritable projet de territoire qui trouve le point d'équilibre entre la nécessaire protection d'un patrimoine exceptionnel et la non moins nécessaire prise en compte d'usages multiples.

J'insiste une nouvelle fois pour redire que le périmètre de cœur qui a été retenu par l'Etat correspond à un territoire potentiel maximal, qui doit être affiné en lien étroit avec les collectivités concernées. Je souhaite cependant ajouter que ce périmètre est basé sur des sites classés, sites inscrits ou Natura 2000 et que le classement final, ou non, en cœur de Parc National, n'enlèvera en rien les contraintes réglementaires qui s'appliquent déjà sur ces espaces... Je tiens à bien

préciser cela pour que le projet de parc ne cristallise pas toutes les difficultés qui se font jour en terme d'aménagement du territoire...

La prochaine étape, c'est donc le projet de charte.

Nous ne partons pas de rien, bien entendu : pour asseoir cette nouvelle phase de dialogue, il y a, comme je l'ai dit, dix années de débats, de réflexions ayant conduit à l'élaboration d'un état des lieux et d'un diagnostic partagés sur les enjeux et les grandes solutions à retenir, sous forme de l'avant-projet de création approuvé à l'unanimité de notre assemblée générale fin 2009.

Le succès de la démarche de concertation « aujourd'hui » est le gage de l'acceptation et de la réussite du projet de parc « demain ».

Comme vous le savez j'ai lancé en avril dernier les « Ateliers de la concertation ». J'ai voulu que cette phase puisse associer très largement l'ensemble des acteurs concernés, au travers des différents types de réunions programmés. Plusieurs ateliers thématiques ont déjà eu lieu, notamment en ce qui concerne l'organisation des usages terrestres et marins ou l'aire de libre adhésion. S'il ne s'agit encore que du début de la démarche, je tiens d'ores et déjà à saluer la qualité des échanges et l'esprit d'écoute qui anime ces réunions et à remercier leurs nombreux participants dont vous faites partie au premier chef. Les premiers retours de cette phase extrêmement dense mais nécessaire montre d'une part que l'obtention de larges consensus sont possibles pour la grande majorité des sujets traités, et d'autre part, que chacun, est prêt à comprendre les efforts nécessaires pour continuer de profiter des années encore de la magie de nos espaces si fragiles...

Toutefois, en parallèle de ces réunions techniques rassemblant les structures représentatives des différents usages, il nous faut aussi répondre aux questions, parfois à certaines craintes exprimées ça et là.

Des réunions territoriales spécifiques seront programmées dans les semaines qui viennent en lien avec les élus concernés - notamment dans les calanques habitées ou bien pour les nouvelles communes concernées - afin de répondre aux inquiétudes, normales et légitimes, qui se font jour face à un projet longtemps en gestation et qui rentre aujourd'hui dans une phase beaucoup plus concrète et opérationnelle.

Je tiens cependant à insister sur un point et j'espère être entendu : la démarche de concertation actuelle concerne au premier chef les parties prenantes institutionnelles et associatives dont vous faites tous partie. Mais au delà de vos contributions au débat, j'ai besoin de vous pour démultiplier et faire redescendre auprès des publics concernés les informations et les questions qui sont traitées dans ces sessions. J'ai trop lu ou entendu des choses qui relèvent du mythe, de la rumeur ou du procès d'intention qui démontrent que mon souci de transparence et d'ouverture n'a sans doute pas été suffisamment relayé par tous.

Ainsi, plus largement, et au-delà de la concertation proprement dite, la communication à destination du grand public constitue, j'en suis persuadé, un des enjeux clés du succès du projet et ce dès cette année 2009.

A ce titre, et sur la base des propositions d'actions validées en Assemblée Générale fin 2008, je souhaite renforcer sensiblement notre politique de communication en 2009, en mettant en place un plan média d'ensemble, non seulement au niveau local mais national. Il s'agira notamment de rappeler la valeur exceptionnelle du patrimoine naturel et culturel qui fait l'objet de ce projet, mais aussi et surtout, d'expliquer la démarche, de répondre aux questions, de mettre en évidence les enjeux.

Au regard de l'importance du volet communication de notre action, le budget qui lui est dédié pour 2009 (estimé à 65 000 €) reste cependant notablement insuffisant (300 000 € pour le projet de Parc national de la Réunion lors de la même phase !) et ce en dépit de l'augmentation sensible de la participation financière de l'Etat, notamment, que je tiens ici à souligner à nouveau.

Ainsi, bien avant l'enquête publique prévue en 2010, il nous faut élargir notre communication auprès de tous les publics : au-delà des inquiétudes de certains, ce projet de parc national génère un intérêt considérable de la part de nos concitoyens. Il n'y a qu'à voir les retombées médiatiques considérables qui ont suivi la prise en considération. Il nous faut renforcer nos capacités à répondre à cette attente dès les semaines à venir.

Pour finir, au-delà de cet aspect essentiel qu'est la communication, je sais pouvoir compter sur vous pour aboutir dans quelques mois à la création de ce 10ème parc national, terrestre, marin et péri-urbain. C'est selon moi une réelle opportunité pour Marseille et les autres collectivités concernées d'obtenir un label prestigieux aux yeux du monde, avec les moyens que cela implique, dans le droit fil du renouveau « durable » de nos territoires et plus largement du Grenelle de l'Environnement.

Continuons à travailler ensemble dans le dialogue autour d'un projet unique et exceptionnel, dont la reconnaissance est maintenant de niveau national et international, au-delà des débats bien compréhensibles qui se font jour.

Nous mettons au monde l'un des derniers parcs nationaux français, et ce, pour le bénéfice – je l'espère – de très nombreuses générations à venir : c'est là une grande responsabilité et un réel honneur pour nous tous.

Je vous remercie.

**Annexe 2 : PV des résultats des l'élection des membres du Bureau**

Roger ROLL & Christine MASSARD-NOELL- Arnaud ROLL

Huissiers de Justice Associés  
Société Civile Professionnelle Titulaire d'un Office d'Huissiers de Justice  
74 Rue Sainte 13007 MARSEILLE

**ATTESTATION**

Je soussignée, Christine Massard-Noëll, Huissier de Justice associée, certifie les résultats suivants de l'élection des Président, Vice-Président et Membres du Bureau du Conseil d'Administration du GIP des Calanques, lors du vote qui s'est tenu en Conseil d'Administration constitutif le 11 Juin 2009, dans les locaux de la Préfecture des Bouches-du-Rhône

**PREMIER SCRUTIN**

Candidat : Monsieur Guy TEISSIER, Député des Bouches du Rhône, Maire du Vème secteur de MARSEILLE.

**Elu PRESIDENT** : Monsieur Guy TEISSIER, Député des Bouches du Rhône, Maire du Vème secteur de MARSEILLE (270 voix)

**DEUXIEME SCRUTIN**

Candidat : Monsieur René OLMETA, Vice-Président du Conseil Général des Bouches du Rhône.

**Elu VICE-PRESIDENT** : Monsieur René OLMETA, Vice-Président du Conseil Général des Bouches du Rhône (290 voix)

**TROISIEME SCRUTIN**

- Sous Groupe 1 Environnement  
**Titulaire** : Union Calanques Littoral (280 voix)  
**Suppléant** : Conservatoire Etudes Ecosystèmes de Provence (0 voix – non candidat)
- Sous Groupe 2 Usagers  
**Titulaire** : Fédération des Sociétés Nautiques des Bouches du Rhône (225 voix)  
**Suppléant** : Club Alpin Français (55 voix)
- Sous Groupe 3 Professionnels  
**Titulaire** : Syndicat Libre des Bateliers Indépendants de CASSIS (215 voix)  
**Suppléant** : Comité Local des Pêches Maritimes (65 voix)
- Sous Groupe 4 Habitants  
**Titulaire** : Association de Défense de l'Environnement du Patrimoine de l'Ouest de Cassis (160 voix)  
**Suppléant** : Association des Calanquais de Sormiou (115 voix)
- Sous Groupe 5 Propriétaires Privés  
**Titulaire** : Association des Propriétaires Privés des Calanques de Marseille à Cassis (235 voix)  
**Suppléants** : Association des Propriétaires de Morgiou (50 voix).

FAIT à MARSEILLE le 11 JUN 2009.

Pour servir et valoir ce que de droit.

